

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 16 mars 2017, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud, Maire.

Etaient présents : Mmes BARRAS, DENEUBOURG, GRAVELET, THOMASSE et MM. CORABOEUF, DOS SANTOS, GROENEWEG, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain

Excusée : Mme PAIN

Secrétaire : M. SELSCHOTTER Sylvain

Mme PAIN Annick a donné pouvoir à Mme GRAVELET Clarisse

Début de séance : 20 H 20

Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité.

1- SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN VUE DE LA CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Châtenoy, Cortrat, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Sainte-Geneviève-Des-Bois et Saint-Maurice-Sur-Aveyron et ce, en vue de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation commune de travaux de création et de renforcement des voiries communales.

Ainsi, c'est la Communauté de Communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux, qui se situent en intégralité sur son territoire.

Pour la commune de Saint-Maurice-Sur-Aveyron, les travaux concernés par cette convention sont : l'aménagement de bordures sur la Voie Communale n° 8 Le Clos Louis, pour un montant estimatif de 1.300,00 € HT soit 1.560,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Donne** accord pour que la Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais assure, dans le cadre de son marché 2017 de travaux de création et de renforcement des voiries, la maîtrise d'ouvrage pour les travaux restant à la charge de la commune ;
- **Approuve** la convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec Communauté de Communes de Canaux et Forêts en Gâtinais et les Communes de Châtenoy, Cortrat, Montbouy, Nogent-Sur-Vernisson, Sainte-Geneviève-Des-Bois et Saint-Maurice-Sur-Aveyron.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

2- MISE EN NON VALEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE :

Mme DENEUBOURG informe le conseil du nombre important d'impayés cantine et garderie. La loi n'autorisant à remonter que sur 4 ans, soit de 2012 à 2015.

Après avoir fait le point avec Mme COCARD, trésorière de la perception de Châtillon Coligny, il s'avère que l'état de ces créances représente une somme totale de 15 653.59 €.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et une abstention, accepte de passer la somme de 15 653.59 € en non valeur.

4- NOUVEAU JOURNAL COMMUNAL (GAZETTE) :

Le choix s'est porté sur la maquette avec bandeau par 8 voix pour et 2 voix contre.

5- RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA CROIX ROUGE :

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler le contrat du carré mobile de la croix rouge pour un montant annuel de 250 €.

Le camion est présent tous les quinze jours le lundi après-midi, parking salle des fêtes. L'assistante sociale apporte une aide précieuse à notre village.

6- HORAIRES DE TRAVAIL SECRÉTAIRES DE MAIRIE et HEURES d'OUVERTURE de la MAIRIE au PUBLIC

Mme DUMAS Florence et Mme HOMMEY Virginie.

Mme HOMMEY absente tous les mercredis après-midi et Mme DUMAS absente tous les vendredis après-midi.

La mairie sera désormais fermée au public les lundis matins et jeudis après-midi pour permettre aux personnels d'effectuer le travail de secrétariat.

Nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 30 janvier 2017 :

- Du mardi au samedi de 8 h 45 à 12 h 15,
- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

7- OUVERTURE DE CRÉDITS :

Le conseil a décidé l'acquisition de tables et de chaises à la société MANUTAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 7 906.82 € TTC, ainsi que d'une visseuse à la société RESEAU PRO pour un montant de 566.80 € TTC.

Ces deux factures n'ont pas été prévues dans les crédits reportés pour 2017.

Pour pouvoir en assurer le paiement en début d'année, il est demandé au conseil d'accepter l'ouverture de crédits au compte 2184 pour 7 907 € et au compte 2158 pour 567 €. Ces 2 dépenses seront prises en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

8- LOCATION d'un TERRAIN AGRICOLE :

Location d'un terrain situé route d'Aillant : attribution à un nouveau locataire.

Compte tenu du départ en retraite de l'actuel locataire Bernard SELSCHOTTER, le conseil à 9 voix pour et une abstention, décide de désigner la SARL FRERES SELSCHOTTER comme nouveau locataire du terrain au prix de 23.37 € le quintal.

Le terrain concerné figure au cadastre sous les données suivantes : section ZI n°3 (1ha 51 a 40 ca).

Fin de séance : 23h15